

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DE THANN - CERNAY

### COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL DU 22 juin 2019 à 8 H 30 au Pôle ENR à CERNAY

Sur 48 conseillers communautaires en exercice, les votes intervenus ont été décomptés sur :

Point Numéro	Membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombre de procurations
1	48	34	10
2A	48	34	10

Convocation légale adressée par envoi dématérialisé en date du 09 juillet 2019.

#### Etaient présents :

**Mesdames** GROSS, STUCKER, WIPF, BOSSERT, REIFF-LEVETT, FRANCOIS-WILSER, DIET, STROZIK, CANDAU, HANS

**Messieurs** TSCHAKERT, FERRARI, BIHLER, MANSUY, SORDI, HAMMALI, BOHRER, CORBELLI, BILAY, MEYER, KIPPELEN R., BOHLI, KIPPELEN C., SCHMITT, ROGER, LUTTRINGER, STOECKEL, STAEDELIN, GOEPFERT, BILGER, WELTERLEN, NEFF, HAFFNER, GERBER, PETITJEAN

#### Ont donné procuration :

M. Maurice LEMBLE	à	Mme Francine GROSS
M. François HORNY	à	M. François TSCHAKERT
M. Jean-Marie MICHEL	à	M. Pascal FERRARI
Mme Catherine OSWALD	à	M. Michel SORDI
M. Jérôme HAMMALI	à	Mme Nicole WIPF
M. Guillaume GERMAIN	à	Mme Josiane BOSSERT
Mme Catherine GOETSCHY	à	M. Thierry BILAY
M. Dominique STEIGER	à	M. Alain BOHRER
M. Charles SCHNEBELEN	à	Mme Claudine FRANCOIS-WILSER
Mme Estelle GUGNON	à	M. Daniel NEFF

#### Etaient excusés :

Mesdames MUNSCH, AGNEL, BLASER.  
Messieurs KOLB, LEHMANN, SCHELLENBERGER.

## Désignation du secrétaire de séance

**Monsieur le Président** propose de désigner à cette fonction Monsieur Fabien LARMENIER, Directeur Général des Services. Le Conseil fait sienne la proposition du Président.

---

**POINT N° 1** : Le procès-verbal de la séance du Conseil du 22 juin 2019 est adopté à l'unanimité.

---

## POINT N° 2 – FINANCES - BUDGETS

**A) Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) : répartition 2019**

### Résumé

La Communauté de Communes et ses communes membres sont contributrices au titre du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC). En 2015 un mode de répartition dérogatoire libre avait été mis en place dans le cadre du pacte fiscal et financier 2015-2017, avant d'être repris en 2016. L'avenant N°2 au pacte fiscal a confirmé la reconduction de la prise en charge par la Communauté des Communes d'une fraction de la contribution au FPIC due par les communes, et ce pour la période triennale 2018-2020. Pour l'année 2019, il est proposé de reconduire cette prise en charge à l'identique de 2018 soit à hauteur de 217 715 €.

## DECISION

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **approuve** le mode de répartition dérogatoire libre de la contribution due au titre du FPIC en 2019, tel qu'exposé ci-dessus, en reconduisant ainsi le mode de répartition dérogatoire libre mis en place depuis 2015 ;
- **fixe** la part des contributions communales prise en charge par la Communauté de communes en sus de sa contribution de droit commun conformément à l'annexe jointe ;
- **charge** le Président ou son représentant de signer toutes pièces correspondantes.

---

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le Président clôt la séance à 19 h 15.

Cernay, le 16 juillet 2019



Le secrétaire de séance,

Fabien LARMENIER